

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du mardi 20 décembre 2016**

Ce mardi 20 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

**Etaient présents:** Jean-Pierre LEGOUBEY, David LAURENT, François LEGRAS, Michèle AGNES, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Julien BURNEL, Jacky GAILLET, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Auguste TESSON, Lucienne BOUCHARD, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Michel LEMOSQUET, Arnaud BRIANT, Hubert BAZIN, Pascale DUBOSCQ, Gérard LARSONNEUR, Manuel RIVET

**Excusés :** Pierrette FILTOPOULOS, Claudine LEDOLLEY, Philippe GOSSELIN

**Pouvoirs :** Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY  
Françoise K'DUAL ayant donné pouvoir à Michèle AGNES  
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Arnaud BRIANT

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Béatrice GOSSELIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du 22 novembre est approuvé à l'unanimité.

III – Communiqués

- Situation des effectifs scolaires : 161 élèves scolarisés à Gouville cette année et la prévision des effectifs envoyées par l'inspecteur d'académie pour la rentrée prochaine 2017/2018 sont de 164 élèves
- Mme Bishop avait fait don à la municipalité de la somme de 1 550 € à destination d'aménagements des écoles ; le conseil municipal prend une délibération pour accepter ce don destiné aux écoles: achat et installation de paniers de baskets, protection des poteaux et filets de protection. Le conseil municipal remercie très chaleureusement Mme BISHOP pour ce don. Mr GAILLET insiste sur le fait Mme BISHOP reverse à la municipalité ou aux associations gouvillaises toute recette liée aux séances de conversation anglaise qu'elle dispense,. Le conseil municipal salue ces actions!
- L'APE a offert une boîte de chocolats à l'attention du conseil municipal. Les conseillers remercient chaleureusement Mme Pauline Marion, la Présidente!
- Point sur les chantiers en cours :

- **Lotissement de la Jeannerie** : dans le cadre de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes, lors de sa dernière réunion, le conseil communautaire a confirmé par délibération :

- la réalisation des travaux de VRD du lotissement HLM (8 lots) la Chantelourie à Gouville sur mer, conformément à ses statuts,
- la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement en accession à la propriété (12 lots) réalisé par la commune de Gouville sur mer, conformément à la convention de mandat signé entre le Maire de Gouville et le Président de la communauté de communes
- le règlement par la communauté de communes des dépenses, hors maîtrise d'œuvre, à ce jour :

Lot 1 : Terrassements, chaussées, assainissement : 162 604.45 €

Lot 2 : Eclairage public et infrastructures de télécommunication : 46 780.56 €

Lot 3 : Alimentation en eau potable : 25 896 €

GRDF : 27 950 €

Orange : 1 681.20 €

SPS : 1 536 €

Dépenses annexes : 1 608 €

TOTAL : 268 056.21 €

SDEM : 9 600 €

- le remboursement par la commune de Gouville s/mer à la communauté de :
  - la totalité des sommes dues au SDEM, qui ne concernent que le lotissement communal : 9 600 €
  - 47% des autres dépenses, soit à ce jour : 125 986.42 €
- le remboursement par la communauté à la commune de 53% des dépenses de maîtrise d'œuvre le cas échéant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de prendre la délibération concordante et de s'engager à rembourser à la communauté de communes, par un fonds de concours, 47 % de toutes les sommes des marchés de travaux engagés, soit à ce jour la somme de 125 986.42 € et le plein remboursement des sommes dues au SDEM, soit 9 600 €, soit la somme totale, arrêtée ce jour de : **135 586.42 €**

- **Etude de faisabilité de création d'un lotissement à Boisroger** : conformément aux prévisions de la carte communale de prévoir un lotissement sur la parcelle cadastrée ZD 88, une 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 9 décembre dernier avec le cabinet PRYTECH afin de définir l'opération souhaitée et de lui confirmer les attentes de la commune d'obtenir une esquisse d'un projet possible et de son estimation, considérant que le prix de vente du m<sup>2</sup> viabilisé à Boisroger devrait être autour de 35 € et considérant le prix d'achat estimé par les Domaines entre 4 et 5 €/m<sup>2</sup>. PRYTECH devrait nous rendre son étude de faisabilité fin janvier. Monsieur le Maire précise que l'étude de création d'assainissement collectif à Boisroger est en cours également, une première réunion se tiendra début janvier.
- **Maison médicale** : une réunion s'est tenue le 14 décembre dernier avec l'ensemble des professionnels à ce jour engagés pour intégrer la maison médicale : Dr BROCHARD, les infirmières à ce jour installées à Blainville, le cabinet d'infirmiers et podologues pédicures de Gouville, une thérapeute manuelle et une ophtalmologiste. Le délai de livraison des locaux a été arrêté au 30 juin 2017 et la réflexion leur appartient concernant la date d'ouverture des cabinets au public, qui pourrait se faire en plusieurs étapes.

- **Projet de construction d'un gymnase :** une 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 7 décembre dernier avec Mme ROYER, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre. Le contexte particulier et l'emprise de terrain envisagée, lui ont été présentés ainsi que les objectifs attendus par ce projet : pouvoir pratiquer handball, futsal, roller si le matériau au sol le permet et basket. Madame ROYER proposera une esquisse et une estimation fin janvier
- Pour info, les travaux de marquage de la cour de récréation de l'école seront réalisés fin d'hiver ou début de printemps, dès que la météo le permettra
- ORANGE mettra prochainement en œuvre la dépose du parc de nos cabines téléphoniques (utilisées pour info à Gouville 2 minutes 35 secondes / jour /cabine en moyenne)
- **BUREAU DE POSTE :** considérant les évolutions de réduction des horaires d'ouverture du bureau de la Poste de Gouville, envisagées par la direction dès le 4 septembre 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de prendre la motion suivante :  
 « A leur demande, nous avons reçu en mairie les représentants de la Poste le mercredi 14 décembre.  
 Monsieur Christian Letourneur, Délégué au développement régional, responsable des relations territoriales de la Manche et Monsieur Aldo Tani, directeur d'établissement Granville-Coutances-Villedieu-Bréhal, nous ont proposés une évolution de notre bureau de poste en « facteur guichetier », à savoir une ouverture du bureau le matin de 9h00 à 11h15, 6 jours sur 7 (du lundi au samedi) avec possibilité d'accéder aux boîtes postales dès 8h30 (sauf le vendredi matin).  
 Ce service devrait être mis en place le 4 septembre 2017.  
 La personne tenant le bureau effectuera ensuite la distribution du courrier dans le centre bourg.  
 Considérant la fréquentation régulière du bureau de Poste de Gouville, considérant la population des personnes les plus âgées n'ayant pas recours à Internet, Monsieur Beaufils, Maire de Gouville sur mer, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Gouville s/Mer, s'opposent fermement à cette nouvelle organisation du service de la Poste, qui marque une diminution de la qualité de service public et demandent une nouvelle étude de la part des administrateurs de la Poste pour maintenir l'amplitude horaire d'ouverture du bureau. »  
 Mme Paulette GIARD sollicite une exceptionnelle intervention : pour demander si le service de suivi clientèle pour la partie banque postale avec des rdv près des conseillers financiers, sera maintenu. Cette question sera posée aux responsables de la Poste.

#### IV- Election des nouveaux délégués de Coutances mer et bocage

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation des conseillers communautaires :

Compte tenu que le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal (en l'occurrence 3): **les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un**

**four, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation à bulletin secret.**

Après un vote à bulletin secret, la liste est élue à la majorité par 23 voix et 2 blancs.  
Les nouveaux délégués communautaires sont Erick BEAUFILS, Béatrice GOSSELIN et David LAURENT. Valérie LAISNEY suppléante.

**V- Travaux de défense contre la mer**

Monsieur le Maire rappelle les conclusions suite à la dernière réunion du 22 novembre et présente les nouvelles propositions d'ESPACE PUR consistant à une nouvelle phase de protection en bigs bags, avec un matériau spécifique en géotextile en parallèle d'un rechargement en sable, pour protéger le secteur de dunes devant l'aire des campings cars notamment.

ESPACE PUR propose 2 solutions :

- Une avec des bigs bags sur 180 ml = 143 060 € (ou si sur 400 ml, le prix de 278 500 €)
- Une avec la mise en œuvre de modules injectés hydrauliquement, sur 180 ml = 477 000 € (et si sur 400 ml = 925 000 €)

Mr LEVOY, dans le cadre de sa mission d'assistant à maître d'ouvrage, a analysé ces propositions et préconise :

- De rejeter la solution 2 avec des modules, car la technique n'est pas maîtrisée selon lui et les coûts exorbitants
- Quant à la solution 1 avec des big bags, elle reste une solution provisoire et très chère. Or l'enjeu est le parking des campings cars, donc pas du tout le même enjeu que nos campings. Aussi Mr Levoy préconise d'attendre, quitte à ce que ce parking doive reculer un peu (un remblais pourra être fait) et propose de demander à une autre entreprise compétente TENCAT, qui pourrait être un concurrent, afin de faire chiffrer le coût d'un épi à l'extrémité de nos campings dans un matériau très résistant avec un rechargement en sable en parallèle et procéder par segments en avançant progressivement vers le sud.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de suivre les préconisations de Monsieur LEVOY et de solliciter une seconde estimation d'une entreprise concurrente et d'attendre d'ici là.

Pour la prochaine réunion, le coût total de la protection mise en œuvre face aux campings sera présenté.

Mme Sylvie BEAUFILS explique que les études actuelles montrent que la mer reprendra une bande de presque 100 mètres à échelle de moins de 30 ans. Elle suggère que les sommes investies pour protéger nos infrastructures soient d'ores et déjà dirigées pour le repli de nos installations et envisager les travaux d'aménagement nécessaires.

David LAURENT explique que le repli de campings n'est pas simple, il ne s'agit pas d'une simple habitation. Les services de l'Etat sont bien conscients que cette hypothèse de repli pose des interrogations et nécessite un long délai. Une étude pour envisager ce repli stratégique pourrait être éligible à des subventions à hauteur de 80 %, mais quid du financement des travaux de déplacement ensuite. L'étude pourrait être lancée avec l'aide des services de l'Etat mais n'empêchera pas des interventions de protection d'urgence en parallèle.

**VI - Voirie communautaire**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne un accord unanime et de principe pour que la Communauté de Communes de St Malo de la Lande rétrocède à la commune les voies communautaires ci-dessous décrites, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

## Rétrocession voirie Communautaire/ Mairie BOISROGER

N° Plan	Nom	Origine	Fin	Longueur
2	CR l'Hotel Foucher	RD 432	voie sans issue	200
4	CR la Clerquerie	RD 268	voie sans issue	170

## Rétrocession voirie Communautaire/ Mairie GOUVILLE SUR MER

N° Plan	Nom	Origine	Fin	Longueur
3	CR 20 des Moulières	CR 19 de la Mielle	CR 21 des Terres	150
4	CR 21 des Terres	RD 268	voie sans issue	530
6	CR de la Carrière	VC 102	RD 268	260
7	CR 10 Roquerets	RD 268	CR 11 du Canevas	820
9	VC 11 rue du Sud	RD 268	RD 72	940
10	VC 102 du Bord du Moulin	RD 72	RD 244	890
11	VC 10 de la Chardoterie/Vincenterie	RD 268	RD 72	870
13	VC 9 de la Françoisierie	RD 139	VC 3 de l'Yberterrie/la Goueslinière	630
14	VC 101 de la Ronderie	VC 9 Françoisierie	VC 7 de la Jeannerie	450
15	VC 7 de la Jeannerie	RD 139	RD 72	860
16	VC du Calvaire	RD 274	RD 268	370
17	CR 93 de la Garenne	RD 268	VC 102 du Bord du Moulin	550
18	CR 49 de l'Observatoire	CR 93 de la Garenne	RD 268	320

La rétrocession de ces voies serait consentie pour une durée indéterminée et à titre gratuit.

### VII – Vote des tarifs pour 2017

Après avoir entendu l'exposé de Béatrice Gosselin, les tarifs sont votés à l'unanimité et se trouvent ci-joints en annexe.

La salle bleue (capacité de 65 personnes) et la salle de sport (capacité de 100 personnes) de la Filature sont demandées à la location le 1<sup>er</sup> we de septembre 2017 – pour un mariage - compte tenu de la salle des fêtes déjà réservée pour le forum des associations.

Après avoir entendu l'exposé de Béatrice Gosselin, les conseillers municipaux décident à cette occasion et à l'unanimité, du tarif:

- 150 € pour l'une ou l'autre, avec à chaque fois la cuisine à disposition
- 200 € si en hiver donc avec chauffage

Toutefois, ces salles pourraient être proposées à la location au cas par cas, et uniquement aux habitants de la commune, lorsque toutes les autres salles de Gouville destinées à la location sont prises, de façon à ne pas amener de nouvelles nuisances nocturnes pour les locataires de gîtes. **L'utilisation de ces salles pour des soirées festives familiales devra rester exceptionnelle et soumise à autorisation du conseil municipal.**

### VIII - Travaux d'aménagement et d'effacement des réseaux rue du 28 Juillet 1944

Une réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre dernier avec les services du Département, à qui la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie et pluvial a été déléguée. L'étude à ce stade pour la seule 1<sup>ère</sup> tranche prévoit :

- Traiter les zones délicates (étroites) par des zones de rencontres ou écluse
- Un seul trottoir majoritairement du côté opposé à Paul's cars
- Traiter l'assainissement pluvial par deux réseaux parallèles avec un réseau principal côté trottoir et un autre dit secondaire

L'estimation pour ces travaux est de 139 495 € HT, soit 167 394 € TTC.

Pour mémoire, récapitulatif du coût des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche :

- SDEM = 48 000 € (délib 18. 10/11/2015)
- ORANGE = 13 068 € (délib 26.17/10/2016)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL = 167 394 € TTC
- Effacement des réseaux TELECOM (pour le génie civil): nous avons lancé une consultation pour ces travaux et nous avons reçu 3 offres.  
La CAO s'est réunie ce soir et propose de retenir l'offre moins disante de l'entreprise CEGELEC au prix de 71 057.90 € HT soit 85 269.48 € TTC pour la rue entière (tranches 1 et 2) et de retenir le classement suivant :
  1. CEGELEC
  2. ALLEZ & CIE
  3. SARLEC

Soit un coût total des travaux de cette 1<sup>ère</sup> tranche estimés à 271 925.52 € TTC.

**Le conseil municipal décide d'inscrire ce projet à nos demandes de subventions de DETR, du Département et toutes les subventions auxquelles ce projet pourrait être éligible. Il charge Monsieur le Maire de déposer toutes les demandes de subventions mais dans l'attente d'un examen précis du budget, le conseil municipal décide de ne pas engager les marchés.**

**La question sera donc reportée à une autre réunion et les demandes de subventions seront déposées.**

IX - Suppression et création de poste suite à changement de durée de travail hebdomadaire d'un agent

Dans le cadre de l'évolution du temps de travail de Mme THIBAUT, agent d'entretien, qui avait un contrat à hauteur de 8 h 30 min hebdomadaire et qui passe à 9 h 30 min, le conseil municipal vise l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 23/11/2016 et décide de créer un poste conforme à cette durée hebdomadaire pour un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe ainsi que de supprimer son poste antérieur à hauteur de 8.5h/hebdomadaire.

X - Etude des relevés des radars pédagogiques

Gérard LARSONNEUR présente les relevés des radars pédagogiques En moyenne, les vitesses sont respectées et les excès de vitesse sont relevés principalement la nuit entre 00h et 06h00

route de Coutances et rue du Nord. Les radars permettent de faire limiter la vitesse, c'est indéniable.

Monsieur le Maire remercie Gérard LARSONNEUR et lui propose de mener une réflexion avec sa commission pour envisager l'éventuelle implantation de radars supplémentaires.

#### XI - Audit de nos contrats d'assurances

Dans le cadre de l'audit confiée à Monsieur Bérard et le regroupement de nos assurances Gouville/Boisroger dans une optique d'économie, nous pouvons d'ores et déjà constater une économie annuelle pour 2017 de 4 239 € sur la proposition du contrat par le cabinet Cousin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve cette proposition de contrat du cabinet Cousin et décide de rémunérer Mr Bérard à hauteur de 45 % des économies réalisées et celles à venir. En l'occurrence pour ce contrat d'assurances souscrit auprès du cabinet Cousin, il est décidé de reverser la somme de 1 907.55 € à Monsieur Bérard.

#### XII - Proposition d'acquisition de terrain

Dans le cadre d'un futur aménagement de sécurisation de l'intersection de la rue Barré avec la rue du Hameau Noël, le conseil municipal décide de se porter acquéreur d'une pointe d'environ 220 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AZ 71, située en zone Ub du P.L.U.

Considérant que le prix global est très inférieur à 75 000 €, seuil de consultation obligatoire du domaine, après avoir pris connaissance de l'avis officieux des Domaines, le conseil municipal donne son plein accord pour mener cette acquisition et charge Monsieur le Maire de faire la proposition aux actuels propriétaires sur la base de 40 €/m<sup>2</sup>, de commander les travaux de bornage et l'autoriser à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction et notamment l'acte par devant Maître Langenais.

#### XIII - Redevance d'occupation provisoire du domaine public

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'adopter la délibération suivante :

« M. le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2015 permettant d'escompter dès 2016 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal:

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré : ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance. »

#### XIV - Divers

- Après avoir entendu l'exposé d'Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission des travaux, le conseil municipal décide :
  - de faire des travaux dans la cuisine du logement de la gardienne de la Filature et de réaliser ces travaux en régie – sauf les travaux d'électricité -, consistant à poser du carrelage au sol, installer une cuisine aménagée (mais non équipée d'électroménager !), refaire un peu d'électricité et la peinture. Le coût des matériaux s'élève à 2 606.64 € TTC
  - A ce sujet, considérant les frais d'entretien, réparation, le conseil municipal décide de redonner pour l'euro symbolique l'électroménager et l'antenne TV de notre logement communal situé au-dessus de l'ancienne presse, à leurs locataires de façon à se décharger de ces frais de réparation ou remplacement de matériel
  - Dans les gîtes : de procéder à des travaux en régie d'entretien de la peinture
  - Annexe du moulin : il est décidé de rénover le local d'accueil de l'annexe, toujours en régie. En l'occurrence la rénover dans le même style qu'ont été faits les WC à côté c'est-à-dire les murs en joint et ciment, isoler le plafond, refaire un peu d'électricité et concevoir une mezzanine d'environ 25 m<sup>2</sup> avec un escalier escamotable
  - Rue du Nord : il est décidé de réaliser, en régie, les marches d'escalier d'accès au parking de U, en continuité du mur en cours de rénovation, face au passage piétons. L'idée étant de s'assurer d'une unité dans l'aménagement le long de la rue du Nord et les heures passées par les agents communaux ainsi que les matériaux nécessaires seront facturés et pris en charge par le propriétaire du magasin U.
- Changement du contrôle d'accès à la Filature : il est décidé de remplacer le système de contrôle d'accès à la Filature par un système à lecture de badges, et le conseil municipal retient à l'unanimité le devis LECOEUR d'un montant de 924 € HT, soit 1 108.80 € TTC.
- Aménagement du bureau d'accueil au camping avec un meuble de présentation de l'épicerie dépannage, le conseil municipal retient à l'unanimité ce projet et choisit le matériau en mélaminé au prix de 972 € TTC.
- Remplacement de poteaux incendie sur le territoire de Boisroger : les devis proposés par la SAUR seront étudiés préalablement par Yves Gosselin.
- Mise en œuvre de la fibre optique à la zone artisanale : Manche Numérique propose de desservir le lotissement artisanal en fibre optique moyennant un coût estimé à 2 290.50 € TTC qui pourrait être majoré de 25 à 30 %, considérant les travaux spécifiques du secteur concerné alors que son estimation est basée sur les prix de leurs appels d'offres, particulièrement bas. Donc un coût total estimé à environ 3 000 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de demander à Manche Numérique de prévoir ces travaux.



- Convention de participation aux frais d'hébergement des renforts de la gendarmerie été 2016 : proposition de participer à hauteur de 3 323 €. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Le conseil municipal regrette par contre que l'envoi de la convention soit postérieur à son usage. Par ailleurs cette participation financière étant basée sur la population DGF, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'en revoir les termes et les montants pour l'année 2017 et donc préalablement à l'été prochain!
- Le logement au-dessus du poste SNSM a été mis à la disposition des gendarmes, gratuitement pour une période de 15 jours, dans le cadre de leur mission de surveillance des parcs à huîtres et commerces locaux en période des fêtes de fin d'année, considérant les nombreux vols relevés chaque année.

#### TOUR DE TABLE:

- Michel Lemosquet informe que les travaux d'entretien de la salle de convivialité avancent bien
- Béatrice Gosselin informe le conseil municipal d'un souci actuel avec l'association des Bulotins, tiraillement entre le Directeur et la présidente, des solutions sont en discussion et un CA extraordinaire se tient demain. Et en cette veille de 2017, les CLSH deviendront communautaires il est donc d'autant plus capital de retrouver un bon fonctionnement à cette structure
- Jacky Gaillet se réjouit de la cérémonie de clôture de la communauté de communes d'hier soir et des interventions du Président « intérimaire »
- Pascale DUBOSCQ demande ce qu'il en est de l'accès aux personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes et demande si une rampe pourrait se réaliser. Monsieur le Maire lui dit que la réflexion est en cours et que ces travaux sont envisagés à court ou moyen terme. Dans l'attente, des mesures urgentes seront mises en œuvre pour permettre un accès provisoire.
- Yves Gosselin informe que les agents communaux réhabilitent la sacristie de Boisroger
- Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux à assister aux vœux le samedi 7 janvier